

de leurs traditions religieuses et culturelles, à l'éducation générale des Indiens et à l'éducation de la population en dehors des frontières provinciales. De plus, il a collaboré avec les provinces dans l'établissement d'écoles techniques et a contribué généralement à des mouvements plus récents en vue de l'éducation des adultes.

Il y a en effet dix systèmes d'instruction publique sous le contrôle provincial—la province de Québec a deux systèmes distincts sous une seule administration pour desservir les sections de langue française et de langue anglaise de la province. Au sein de l'administration provinciale, il y a encore une autre délégation de l'administration financière aux autorités municipales ou locales des districts scolaires. Cette politique a nécessairement retardé le rythme du développement de l'enseignement sur une base nationale. En plusieurs cas, les progrès ont été restreints par les conditions sociales et économiques locales; de plus, il s'est présenté des situations anormales où les facilités étaient inégales en des régions avoisinantes.

D'autre part, le système de contrôle provincial et local distinct a plusieurs avantages. Il a eu pour résultat de porter l'instruction à un degré élevé au pays—le recensement de 1931 révèle que plus de 96 p.c. de la population savaient lire et écrire—et il a favorisé le processus de l'assimilation raciale en sauvegardant les intérêts des groupes minoritaires. Grâce à ce système, les districts urbains et les districts ruraux progressifs ont pu ajouter à leurs programmes locaux les services médicaux scolaires et les arts culturels et appliqués. Bien qu'il ne se soit pas entièrement prêté au développement chez le peuple d'une conscience nationale et de concepts politiques de grande envergure, ce système a eu pour résultat de développer la conscience civique et la fierté collective.

Les provinces de l'Ouest ont récemment entrepris une expérience dans les grandes régions administratives. L'Alberta a amalgamé quelque 3,000 districts scolaires en 50 divisions scolaires environ et les résultats de l'expérience de trois ans sont très prometteurs. D'après ce système, la répartition plus équitable des taxes a permis d'obtenir des écoles centralisées pour les régions rurales, des instituteurs plus compétents, de l'outillage pour l'enseignement des sujets techniques et le transport gratuit de la maison à l'école et vice versa. En outre, il a été possible de dispenser régulièrement les services médicaux préventifs et la culture physique, que l'on ne pouvait pas maintenir dans les petits districts.

Coincidence avec l'expérience de l'Alberta, les provinces d'Ontario et de Manitoba ont fait leurs débuts en établissant, en quelques régions, une administration de township semblable au système adopté par la province de Québec. La Colombie Britannique et la Saskatchewan ont organisé des unités plus grandes sur une base expérimentale, et la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick en suivent étroitement les résultats en vue d'adopter des systèmes similaires.

Jardin d'enfance et enseignement élémentaire.—Les nouvelles approches de l'éducation démocratique au Canada mettent en relief les relations sociales en chaque stage de développement. Les jardins d'enfance ont pendant plusieurs années formé les jeunes Canadiens aux activités en groupe, aux jeux et à la dextérité, mais ce n'est qu'en ces dernières années que de semblables méthodes d'activité coopérative ont été adoptées dans les classes de l'instruction officielle.

Les habitudes de concentration mentale, contractées par suite d'un intérêt profond en une œuvre constructive entreprise par le groupe, constituent l'objectif des méthodes modernes de l'enseignement. L'instruction s'y incorpore, et les instincts naturels et la curiosité des enfants sont orientés vers les voies naturelles de l'expression sous une surveillance expérimentée.